

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 6 février 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

17.02.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 23 JANVIER 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 23 janvier 2012.

18.02.12

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 23 janvier 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Josée Poitras, agente à l'information pour la SOPFEU, reçue le 31 janvier 2012. Celle-ci nous fait parvenir quelques conseils de prévention. De plus, elle nous rappelle qu'il est indispensable, pour leurs besoins opérationnels, qu'ils aient en main un maximum d'informations sur notre municipalité. Un feuillet est joint à cette correspondance pour que nous puissions valider les renseignements et apporter les corrections, s'il y a lieu.

- Une lettre de Daniel G. Vaillancourt, Vice-Président AirMédic, reçue le 2 février 2012. Il nous remercie de notre don dans le cadre de la campagne de 10 sous par tête d'habitants, au nom de toute l'équipe de AirMédic.

- Une lettre de Mimi Pontbriand, sous-ministre adjointe au Ministère de la Famille et des Aînés, reçue le 2 février 2012. Elle nous annonce qu'une aide technique d'une valeur de 1 000 \$ sera offerte à notre municipalité pour la mise en oeuvre du plan d'action découlant de la politique familiale.

- Une lettre de Christiane Hudon, directrice générale de Soli-Can, reçue le 3 février 2012. Celle-ci nous remercie pour le versement de notre engagement pris lors de leur campagne de financement pour la construction du nouvel édifice de Soli-Can Lac-St-Jean Est ainsi que le don accordé pour le fonctionnement de l'organisme en 2012.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 23 JANVIER 2012 AU 3 FÉVRIER 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	143
		459.06 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	47
		286.30

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	4
		958.37
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	

514.46

19.02.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 23 janvier 2012 au 3 février 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10154 à 10167; 10253; 10254; 10256 à 10261; 10263; 10264; 10266 à 10270; 10272 à 10278; et 10280; ainsi que 902; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 6ième JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE DE L'OMH DE SAINT-BRUNO

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'entériner la décision du conseil d'administration concernant l'embauche de madame Linda Pilote comme directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno.

7.- ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) POUR 2012

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que ce Conseil adhère à l'Association touristique régionale (ATR), au montant de 469,10 \$, taxes incluses, pour l'année 2012.

8.- PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

CONSIDÉRANT que la vie en société est plus exigeante que jamais et qu'en tant qu'adultes et citoyens, nous devons nous tenir à jour sur de multiples aspects pour ne pas nous sentir dépassés par tous les changements de la vie moderne;

CONSIDÉRANT que dans nos rôles sociaux, au travail et pour accomplir nos tâches quotidiennes, la formation continue, qu'elle soit formelle ou informelle, est la meilleure façon d'améliorer notre confiance en soi, d'éviter l'exclusion et d'augmenter notre qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le développement de la main-d'oeuvre passe par l'apprentissage de nouvelles connaissances;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des adultes en formation* fêtera ses 10 ans du 24 mars au 1^{er} avril 2012;

CONSIDÉRANT que chaque année depuis 10 ans, les activités organisées dans le cadre de la Semaine à travers tout le Québec mettent en valeur :

- les expériences d'adultes en formation;
- les points de vue concernant les possibilités d'apprendre;
- la diversité des lieux d'apprentissage;
- les personnes et les organisations qui interviennent dans le champ de l'éducation et de la formation des adultes;
- les effets bénéfiques de l'éducation tout au long de la vie;

CONSIDÉRANT les deux objectifs spécifiques nationaux visant à :

1. Mettre en valeur des exemples de formation citoyenne qui montrent les effets bénéfiques sur la qualité de vie communautaire;
2. Mettre en lumière les réussites des familles dans l'enrichissement de l'expérience parentale, particulièrement suite à des processus d'apprentissage en alphabétisation et en formation de base;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de coordination de la Semaine québécoise des adultes en formation souhaite établir un partenariat avec les municipalités régionales afin de sensibiliser la population adulte régionale à l'existence de ladite Semaine, de célébrer les adultes qui participent à des activités de formation et de développer le goût et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie dans les diverses sphères de vie de l'adulte : personnelle, sociale et professionnelle.

22.02.12 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'adopter les mesures suivantes:

1. Un texte de sensibilisation à ladite semaine soit inclus dans le journal municipal.
2. Les outils promotionnels de ladite semaine soient mis à la disposition des citoyens dans les bureaux de la municipalité.

9.- PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus ont choisi, lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay-Lac-St-Jean en 1995, de placer la prévention de l'abandon scolaire au coeur des priorités de développement régional et de

se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes, puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 13,5% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2008-2009 (15,9% pour les garçons et 11,3% pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Saguenay-Lac-Saint-Jean a développé depuis 15 ans, par le biais du CRÉPAS, une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force d'innovation est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 13 au 17 février 2012 la cinquième édition des *Journées de la persévérance scolaire*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront pour la première fois cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de déclarer les 13, 14, 15, 16, et 17 février 2012 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

est en outre résolu d'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

10.- CONFIRMATION DES TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER. RE : RANG 8 SUD, AVENUE SAINT-ALPHONSE ET RUE DALLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 20 000 \$ pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année civile 2010 - 2011;

CONSIDÉRANT QUE la compensation distribuée à la municipalité visait l'entretien courant et préventif des routes suivantes : rang 8 Sud, avenue Saint-Alphonse et rue Dallaire, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée d'une copie de factures couvrant le montant de la compensation identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

POUR CES MOTIFS,

est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno informe le

ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'amélioration du réseau routier municipal dont la responsabilité nous incombe, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Dossier no 00017319 - 1 - 93030 (02) - 2011061013).

11.- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - ARGENT DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité des travaux publics pour la Municipalité de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno réserve une part importante de son budget à l'entretien et la remise en état de son réseau routier;

CONSIDÉRANT que les sommes retenues sont affectées prioritairement aux travaux d'urgence mettant en cause la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT le budget restreint réservé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins financiers à court terme nécessaires pour l'accomplissement de ces travaux.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de demander l'appui du bureau du député de Lac Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, dans le cadre de son programme d'amélioration du réseau routier - argent discrétionnaire du député, et ce, pour un montant de 20 000 \$ concernant les travaux qui suivent:

#	Secteur	Évaluation
1	Saint-Alphonse Nord	350 000 \$
2	Rang 8 Sud	100 000 \$
3	Rang 3 Ouest	25 000 \$
		475 000 \$

12.- APPROBATION DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION, ARTICLE 1022 DU CODE MUNICIPAL

26.02.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver l'état préparé par le secrétaire-trésorier et soumis au Conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Corporation, au montant de 25 906.12 \$, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal, dont 2 723.74 \$ en intérêt, arrivant à échéance de présomption. Cette résolution est adoptée séance tenante.

13.- AUTORISATION DU CONSEIL À PRENDRE LES PROCÉDURES À CET EFFET, ARTICLE 1023 DU CODE MUNICIPAL

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'ordonner au secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre

avant le 29^e jour de février 2012, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non paiement des taxes municipales et/ou scolaires. Cette résolution est adoptée séance tenante.

14.- DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2011

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport des permis 2011 lequel démontre l'émission de deux cent deux permis. La valeur déclarée pour 2011 est de 14 932 531 \$.

15.- MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR AUTORISATION AU MDDEP

Il est proposé par M. Dominique Côté appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater Normand Villeneuve, ingénieur de Roche Groupe-conseils, à présenter une demande de modification de certificat d'autorisation pour un réservoir d'eau potable au MDDEP.

16.- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ. RE: LOT 18, RANG 4, CANTON SIGNAY

CONSIDÉRANT QUE pour déposer la demande auprès de la Commission du territoire agricole du Québec, la Municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté "prélèvement de sol arable et remise en culture" est conforme aux dispositions du règlement de zonage no 274-06;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activité se réalise depuis plusieurs années dans le secteur sans impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cette activité rencontre entièrement les critères de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec selon l'analyse et l'appréciation qu'en fait la Municipalité de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser cette demande auprès de la CPTAQ.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno

recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation de prélèvement de sol arable sur le lot 18 du Rang 4 canton Signay.

17.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 10A-190, RANG V, CANTON LABARRE

31.02.12

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain au montant de 31 313.32 \$, taxes incluses, désigné comme étant le lot 10A-190, Rang V, Canton de Labarre. Le Conseil approuve une diminution du prix initial considérant que l'acheteur doit se construire dans les meilleurs délais et que des conditions particulières s'appliquent à cette offre d'achat, telles que décrites ci-après:

- L'acheteur devra tolérer la présence de matériaux sur son terrain jusqu'au déménagement de la quincaillerie.
- L'acheteur accepte les inconvénients reliés au passage des différents intervenants (travailleurs, camions, etc...) lors de la mise en état de ce secteur par la Municipalité.
- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la municipalité aux mêmes conditions.
- Payable au complet à la signature du contrat.
- Construction d'une clôture à la limite arrière du terrain par le vendeur.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

18.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Quelques dossiers sont discutés tels que celui du rang 8, le déneigement et le bris d'un tracteur.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérier mentionne que le Tournoi Bantam débute cette semaine.

M. Marc-Antoine Fortin avise que le rapport concernant la patinoire extérieure sera présenté lors d'une prochaine séance. Il fait état du sous-sol de la Pergola qui doit être utilisé de façon ponctuelle pour l'entreposage des équipements de la patinoire pendant l'été et pour les équipements des loisirs d'été pendant la saison d'hiver.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

D) URBANISME

M. Magella Duchesne fait un bref résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme. Certains points ont été abordés concernant la fréquence des assemblées ainsi que le renouvellement de mandat pour les candidats qui aimeraient participer à ce comité.

E) COMITÉ DE LIAISON

Aucun rapport.

19.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Aucun sujet.

20.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

21.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:00 HEURES

LE MAIRE

LE
SECRÉTAIRE-TRÉSOR
IER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAU